



Proximité,  
Cabinet du Maire

05/10/2021

## Visite de Quartier : Salins du Lion, le 27/09/2021

Lieu : Devant la Statue « Les Oiseaux de Liberté »

Étaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, M. Jean-Claude MONDOLONI, Premier Adjoint au Maire, Mme Nadine CUILLIÈRE, Adjointe au Maire, M. Daniel AMAR, Adjoint au Maire, Mme Bernadette HAMOU, Conseillère municipale, Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale et M. Malick SAHRAOUI, Conseiller municipal.

Services :

M. Éric SAGON, Directeur de l'aménagement, M. Didier SIMAH, Directeur de la Voirie, réseaux et circulation, M. Patrick LAFON, Responsable Pôle Propreté Urbaine, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD à la Police Municipale et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Les représentants du Comité d'Intérêt de Quartier des Vignettes, Bords de l'Étang.

Une quarantaine de riverains.

Début : 18h.

Sujets abordés :

- Chemin du Lion : Zone de circulation à 30 km/h, absence de panneau.

Réponse : Le panneau a été arraché, Il sera prochainement remplacé.

La circulation dans le quartier est intégrée à un schéma général qui définit que la circulation à l'intérieur de chaque quartier est limitée à 30km/h. Seules les voies inter-quartiers sont réservées à une circulation plus rapide.

- Chemin de St Bourdon. Pose de potelets, réorientation du miroir du fait du nouveau sens unique (document avec propositions remis par le riverain).

Réponse : Les services vont étudier la faisabilité de la proposition d'installation de potelets.

Pour le miroir, Monsieur le Maire rappelle que les miroirs ne sont pas réellement homologués sur les questions de sécurité routière et que de ce fait, la Ville évite l'installation de nouveaux miroirs. Une riveraine fait remarquer que l'orientation actuelle de ce miroir permet une meilleure visibilité des cyclistes qui eux continuent d'arriver par le sens montant.

- St Bourdon, sens de circulation des cyclistes.

Réponse : La loi oblige à mettre les voies cyclables à contre sens des voies à sens unique.

Sur le chemin de St Bourdon, les véhicules motorisés descendent, donc les cyclistes qui descendent utilisent la voie principale et les cyclistes qui montent ont une voie dédiée.

- Stationnement sur les trottoirs, vitesse de circulation. Dangers pour les piétons et les sorties des véhicules.

Réponse : Le stationnement est un problème bien réel dans le quartier. Néanmoins, le nombre de places de stationnement construites avec la résidence est supérieur aux normes. Les contraintes imposées aux promoteurs étaient de une place pour 40m<sup>2</sup> construits.

Il y a plusieurs problèmes :

L'utilisation des garages à d'autres fins.

La Ville a été plutôt conciliante depuis la livraison des logements jusqu'à maintenant quant au stationnement sur les trottoirs, mais ça a vocation à changer, les trottoirs sont à destination des piétons uniquement.

Le bailleur dit ne plus avoir de places disponibles.

Un point va être fait rapidement avec le bailleur à ce sujet.

La livraison de 50 places de stationnement avec la nouvelle école devrait en partie améliorer le stationnement dans le quartier.

La vitesse n'a pas vocation à dépasser les 30km/h dans le quartier. La pose d'un passage piéton et de panneaux de signalisation va être étudiée.

- Locaux commerciaux, où en est-on ?.

Réponse : Il y a actuellement un projet de pharmacie et un projet de superette.  
Au niveau de la pharmacie, il est nécessaire d'avoir une autorisation de l'ARS.

- Nuisances sonores. Peut-on déplacer le terrain de pétanque.

Réponse : Le terrain de pétanque se situe sur le terrain de la copropriété, la Ville ne peut donc pas déplacer cet équipement.

La question de la cession à la Ville de certains espaces est abordée par une riveraine, ce n'est actuellement pas envisagé bien qu'il y aurait une possibilité pour la place avec la statue en continuité de l'esplanade qui est déjà u terrain communal.

- Pourrait-on installer des jeux pour les enfants au niveau des espaces entre les bâtiments?

Réponse : Ce n'est pas du ressort de la Ville aux endroits souhaités par les habitants. Cependant, il est envisageable de créer une aire de jeu d'enfants sur un terrain municipal soit aux abords de l'école soit à l'autre extrémité du quartier.

- Est-il envisagé d'installer des caméras de vidéo-surveillance ?

Réponse : Le quartier est déjà équipé en caméras du côté du rond-point. Il n'est pas pour l'instant envisagé d'en ajouter, mais si besoin, la question sera étudiée.

- Promenade : Entretien, pose de corbeilles pour les déjections canines avec sacs et poses de corbeilles à déchets.

Réponse : Le sujet est à l'étude pour la pose des corbeilles. Il n'y aura pas de distributeur de sacs. Sur les équipements existant, les sacs disparaissent tous dans la journée, souvent pris par une seule personne, la Ville ne peut donc pas suivre ce rythme.

- Délais pour les travaux de l'école.

Réponse : La pose de la première pierre du chantier est organisée le mardi 12 octobre, M. le Maire profite de la question pour inviter tous les riverains à cet évènement.  
L'école devrait être terminée et pouvoir ouvrir fin 2022, début 2023.

- Aménagement de l'école. Présence d'une clôture ?

Réponse : L'école sera située à l'endroit le plus opposé aux habitations actuelles.  
Il y aura une enceinte qui empêchera toute circulation avec l'extérieur et notamment les habitations.

- Chenilles processionnaires.

Réponse : Un diagnostic va être fait sur les arbres proches de l'école quant aux dangers et notamment liés aux chenilles et aux chutes.  
Des pièges vont être posés sur des pins de la promenade.

- Transports, fréquence des bus et notamment scolaires.

Réponse : Les problèmes rencontrés étendus à toute la Commune et au-delà, à tout le Département. De nombreux conducteurs ne sont pas en poste (maladie, cas contact, ...), de

nombreux autres ont changé de profession pendant la crise sanitaire, de plus, le besoin de formation de nouveaux conducteurs pour notre Département est de 150 par an, or, aucun conducteur n'a été formé en 2020. Il y a donc un déficit de conducteurs dans tout le Département. Pour y remédier, des recrutements et des mutations de conducteurs venant de l'extérieur ont lieu mais nécessitent un apprentissage des lieux pour les conducteurs et la priorité est donnée aux lignes scolaires.

- St Bourdon, continuité de la piste cyclable ?

Réponse : La connexion de la voie cyclable avec les voies dépendant de la compétence communale est prévue. Au-delà, des discussions vont être organisées avec le Conseil Départemental pour les jonctions avec la D20 et la D113 qui a vocation à devenir un boulevard urbain.

- Aménagement de la Route Départementale 113, concertations et délais.

Réponse : Il y aura des temps de concertations qui seront mis en place.  
Le délai pour la réalisation d'une telle transformation seront de plus ou moins cinq ans.

- Inquiétudes par rapport à la future école, stationnement, dépose-minute.

Réponse : La municipalité anticipe autant que possible l'impact de l'école sur le quartier.  
Des contraintes ont été imposées au constructeur en ce sens.  
Un système de dépose minute va être matérialiser afin de fluidifier la circulation.  
Les déplacements piétons restent à favoriser pour se rendre à l'école quand c'est possible.

- Chantier de l'école : arbres arrachés et arbres restants.

Réponse : Une étude sera faite sur la dangerosité des arbres maintenus sur le chantier, elle permettra de voir si des erreurs ont été faites.

- Rats en haut du chemin de St Bourdon.

Réponse : Les services ont connaissance de la présence de rats dans ce secteur. Cet endroit fait partie des lieux identifiés où les actions de dératisations sont effectués.

Monsieur le Maire et Madame Michel accompagnés d'un groupe de riverains empruntent la Promenade afin de visualiser les demandes qui la concernent pendant que le reste des riverains peuvent avoir des discussions libres avec les autres élus.

Fin de la visite de quartier : 19h20.